

# LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DES SORTIES SÈCHES DE L'ASE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



Etude réalisée en 2022 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à la demande de la DREETS

LOU ALLOCHON, PATRICIA FIACRE, ELISABETH LAPLAGNE ET  
AGATHE SOUBIE

# LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

- En 2018, lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, axée sur 5 engagements :
  - L'égalité des chances dès les 1<sup>ers</sup> pas
  - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
  - Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes
  - Rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
  - Investir dans l'accompagnement de tous vers l'emploi

# LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE : ACCOMPAGNER LES SORTIES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : 5 ENGAGEMENTS



**La préservation du lien social et d'un point de référence pour chaque jeune**



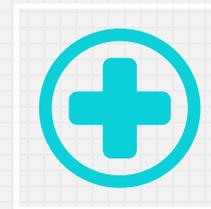
**L'accès à un logement stable**



**L'accès aux droits et à des ressources financières**



**L'insertion sociale et professionnelle**



**L'accès à la santé**

# METHODOLOGIE

- **OBJET DE L'ETUDE :** diagnostic régional des dispositifs visant à éviter les sorties sèches de l'ASE en Nouvelle-Aquitaine, afin d'impulser une nouvelle dynamique régionale en faveur de ces publics.
- Constitution d'un COPIL : commissaire à la lutte contre la pauvreté, SESAM NA, CREA NA, représentants de l'ADEPAPE NA.
  - Validation de la méthodologie, des interlocuteurs à solliciter et du rapport final
- Etape 1 : Rencontres services ASE / CD
- Etapes 2 et 3 : Diffusion d'une fiche synthétique de recueil d'information sur les dispositifs existants + échanges avec les porteurs de projets
- Etape 4 : Analyse des données, synthèse et rédaction du rapport + livret de présentation des fiches
- Etape 5 : Présentation des livrables

# DONNÉES DE CADRAGE : ENFANTS ET JEUNES ADULTES ACCUEILLIS EN NOUVELLE-AQUITAINE

## Enfants et jeunes adultes accueillis

- **7 739 enfants présents** dans les structures de l'ASE le 15/12/2017, dont **989 jeunes majeurs**, soit 12,6% de 18 ans ou plus.
- **Les garçons représentent 3 jeunes sur 5** aussi bien parmi les jeunes majeurs (61,8%), que sur l'ensemble des jeunes accueillis (62,1%).

## Jeunes majeurs présents selon l'année de naissance et la catégorie d'établissement

- Parmi ces **7 739 enfants**
  - ✓ **6,8%** avaient **18 ans** (nés en 1999)
  - ✓ **0,1%** avaient **21 ans**
- **2/3** des **21 ans** résidaient en **MECS** ; **1/3 en Lieux de vie et d'accueil.**

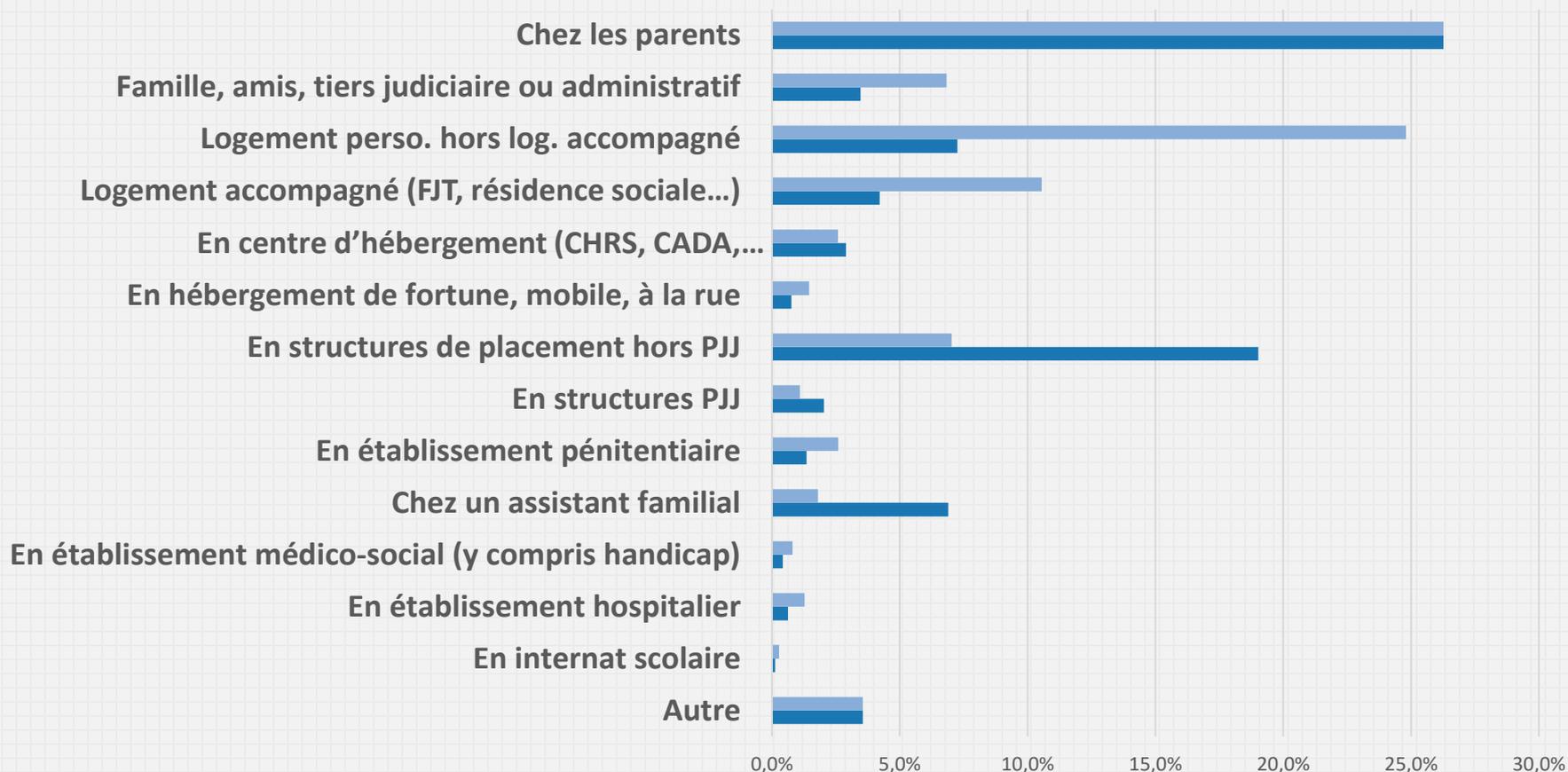
## Part des jeunes majeurs accueillis au 15/12/2017 par catégorie d'établissements et département

- Les jeunes majeurs représentent **12,8% de l'ensemble** des jeunes présents, mais **15,6% dans les MECS.**

5020 jeunes sont sortis définitivement des établissements au cours de l'année 2017. Parmi eux, **plus du quart étaient majeurs.**

# DONNÉES DE CADRAGE : JEUNES AYANT QUITTÉ LES STRUCTURES D'ACCUEIL AU COURS DE L'ANNÉE 2017

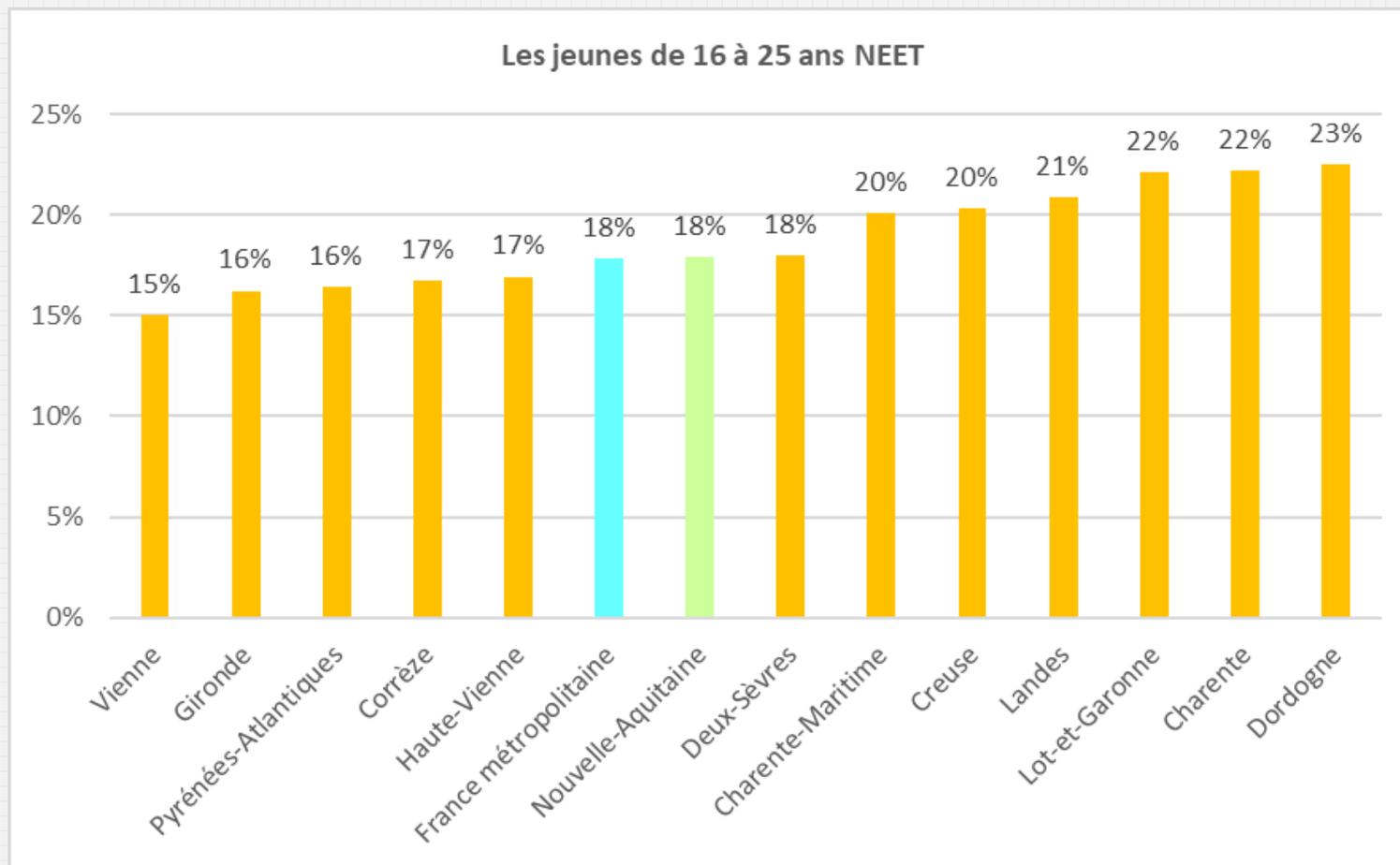
## Lieu de résidence après sortie des structures ASE



Source : DREES, Enquête ES-PE 2017, Traitement DREETS Nouvelle-Aquitaine / SESAM

Si les jeunes majeurs retournent aussi souvent que les autres dans leur famille à l'issue de leur accompagnement par l'ASE (26%), ils sont, en toute logique, assez nombreux à s'installer dans un logement autonome (24%).

# DONNÉES DE CADRAGE : LES JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ



Sources : INSEE, RP 2018 – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

Un indicateur, dénommé NEET (de l'anglais, neither in employment nor in education or training), permet d'estimer la part **des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études**

En Nouvelle-Aquitaine, en 2018, près de **116 000 jeunes** de 16 à 25 ans seraient concernés sur près de 650 000 habitants de cette tranche d'âge, **soit 18%** (de 15% en Vienne à 23% en Dordogne).

# L'OFFRE VISANT À FACILITER LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE DES JEUNES SORTANTS D'ASE

Lors des entretiens avec les services ASE, ont été repérés :

- Des dispositifs relevant du droit public mobilisés pour ces jeunes, et leurs adaptations éventuelles pour mieux répondre aux besoins de ces publics spécifiques ;
- Des ressources internes aux services départementaux ;
- Des dispositifs élaborés en partenariat avec des associations ou des institutions pour répondre aux besoins des jeunes sortants d'ASE.

# LES PROCÉDURES JEUNES MAJEURS

- **L'entretien aux 17 ans.** Objectif : anticiper le passage à la majorité.
  - Les départements ne proposent pas tous cet entretien de façon systématique
  - Il peut prendre plusieurs formes, y compris dans un même département
- **Les contrats jeunes majeurs destinés aux + 18 ans ayant un projet, rendus systématiques par la loi Taquet**
  - Lorsqu'il ne l'est pas déjà, il tend à se généraliser dans de nombreux départements
  - Durée du CJM : 3 à 9 mois
  - Points d'alerte : rupture du contrat (ex. rupture du contrat de travail) et limite d'âge (21 ans)



# 1. LA PRÉSERVATION DU LIEN SOCIAL ET D'UN POINT DE RÉFÉRENCE POUR CHAQUE JEUNE

- Dispositifs internes au CD :
  - Maintien (informel) d'un contact avec les éducateurs / la famille d'accueil
  - Mise en place de référents jeunes majeurs dans + de la moitié des départements
- Dispositifs externes au CD :
  - ADEPAPE : point de référence
  - Quelques parrainages déjà mis en place (19-23)

## Dispositif interne au CD

40 : dispositif accompagnement jeune AEJ pour 16-25 ans en rupture porté par service prévention spécialisée interne au CD

87 : un poste est dédié à l'accompagnement des jeunes en situation complexe (y compris sortants d'ASE)

**23 : 2 travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement des jeunes majeurs**

16 : chaque jeune est invité à citer une personne de référence (frère/sœur, oncle, ami, mission local), puis relais assuré par la prévention spécialisée ou le foyer départemental

## Partenariat CD- association

64 : CD a aidé à la création de REPAIRS 64, alternative à ADEPAPE dans l'accompagnement des jeunes

**33 : La Touline (Orphelins Apprentis d'Auteuil) propose un appui aux jeunes jusqu'à 27 ans**

**33 : l'ARIA, Accompagnement relationnel pour l'insertion de jeunes adultes (Don Bosco) propose un appui aux jeunes jusqu'à 27 ans**

**79 : Dispositif jeunes DJAS ADEPAPE 79 offre un suivi personnalisé aux jeunes majeurs (un poste créé)**



## 2. L'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE

-  **Difficulté majeure pour les jeunes ne disposant pas de ressources.**
- Les dispositifs de droit commun offrent de nombreuses solutions largement mobilisées par les CD. Des partenariats sont noués avec les **FJT et bailleurs sociaux**.
- Dans la plupart des départements, les établissements de protection de l'enfance proposent des places aux jeunes sortants d'ASE dans des **appartements autonomes adossés à la MECS ou en hébergement diffus** avec un accompagnement d'accès à l'autonomie (budget, alimentation, linge)
- Plusieurs départements mettent en place des actions spécifiques pour les **jeunes en situation de handicap** (prolongation des CJM jusqu'à l'entrée en ESMS adultes, hébergement dédié à proximité des ateliers...). La Corrèze travaille avec la MDPH pour un accès prioritaire en ESMS adultes.

Dispositif de droit commun ou entreprise	Dispositif interne au CD	Partenariat CD-associations	Partenariat CD-autre institution
47 : Apprends toit convention CD-bailleurs sociaux	33, 64 : CD finance chambres en ville / rural, colocations	<b>47 : DAJMA, dispositif vise à sécuriser l'accès au logement avec les associations la Sauvegarde et Solincité</b>	
<b>40 : dispositif IML géré par SIAO propose logement social + suivi éducatif</b>	40 : l'ASE gère des « micro-internats » avec un éducateur pour travailler l'autonomie	<b>47 : dispositif Appart+, association Algeei : accès au logement autonome de jeunes avec handicap + issus du foyer départemental enfance</b>	
17 : Association habitat et humanisme et habitat intergénérationnel		<b>47 : ADEPAPE : sas d'insertion logement solidaire</b>	
<b>64 : convention avec FJT pour places d sortant d'ASE avec accompagnement éducatif</b>	87 : la CESF du département informe et accompagne les jeunes majeurs dans la gestion de la vie quotidienne.		<b>87 : CCAS Limoges propose un accueil pour les 18-24 ans</b>
33 : convention CD-FJT pour places avec accompagnement gradué réservées sortants d'ASE		<b>16 : convention GIP Charente solidarités : logement adapté au projet du jeune avec bail glissant</b>	
16 : 6 appartements de Logelia sont réservés pour loger MNA, dont 3 pour jeunes majeurs	16 : SAPMN = un sas d'accès à l'autonomie (colocation avec éducateur) ; sera testé pour jeune avec handicap	<b>17 : MECS Jean Eudes avec service APMN et un service de réinsertion droit commun</b>	
24 : FJT de PERIGUEUX avec places pour des sortants d'ASE		23 : partenariat avec FJT et CREUSALIS pour faciliter l'accès au logement des jeunes majeurs	
24 : le SAFED, Service d'accompagnement des familles en difficultés : 15% du public a entre 18 et 25 ans		17 : le CLLAJ 17, comité local pour le logement autonome des jeunes, propose des logements pour les jeunes sortants d'ASE	
79 : 4 FJT dont Pass'haj HABITAT JEUNES Nord Deux-sèvres		17: 3 MECS avec service MNA et APMN	
47 : Archimède propose des		19 : logements diffus proposés par La	

### 3. L'ACCÈS AUX DROITS ET À DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Haute-Vienne : Mise en place **d'ateliers collectifs de préparation à la majorité** et réunions d'informations dans plusieurs départements en partenariat avec :
  - La mission locale, La CPAM, La CAF, La MDPH...
- Deux-Sèvres : Des **conférences familiales** pour réunir les jeunes et leurs proches sont à l'étude
- Plusieurs départements développent le projet de doter les jeunes d'un **passport autonomie** pour indiquer les démarches à faire, avec un annuaire des ressources dans les domaines du logement, de la culture, de la formation, de la santé.
- **Un point de vigilance sur les mineurs non accompagnés** : à la majorité d'un jeune, il faut attendre 6 à 8 mois pour que le jeune obtienne son titre de séjour. Une convention relie le CD et la Préfecture de la Gironde pour anticiper les démarches liées à l'obtention du titre de séjour.
- **Afin de réduire la fracture numérique**, certains CD ont fait le choix de doter les jeunes de l'ASE de tablettes ou d'ordinateurs. Les dispositifs de droit commun sont également mobilisés (ateliers numériques).
- **Ressources financières** : le droit commun offre la Garantie jeunes / le Contrat engagement jeune pour les jeunes sans ressources, le fonds d'aide aux jeunes (pack XL dans les Landes ; plusieurs ADEPAPE proposent également une aide financière).

Dispositif de droit commun ou entreprise	Dispositif interne au CD	Partenariat CD-associations	Partenariat CD-autre institution
17 : forum du droit commun regroupe les missions locales, la CPAM, le planning familial invite les jeunes de 17 ans pour les informer, avec repas le midi	<b>16 : Automoney = jeu de plateau pour apprendre à gérer son budget</b>	33 : ADEPAPE mène des actions contre les sorties sèches, colloque commun	33 : Convention CD-préfecture pour démarches anticipées de titre de séjour
	16 : référentiel élaboré par une juriste pour recenser droits et procédures en faveur des MNA		
40 : le dispositif AEJ anime des équipes partenariales mensuelles avec tous les partenaires de la jeunesse en difficulté	87 : Fonds d'aide aux jeunes pour les 18-24 ans	19 : Fonds d'aide aux jeunes pour les 17-25 ans (partenariat avec CAF, MSA, CCAS de brive, Tulle, Ussel et Malemort)	
87 : Ateliers de préparation à la majorité en partenariat avec missions locales, CPAM, travailleurs sociaux...	23 : Projet de pair aidance, dans lequel de jeunes majeurs viendraient témoigner des parcours possibles à la majorité.	40 : association de 2 traducteurs ex MNA propose son expertise pour démarches titre séjour	
33 : une plateforme numérique élaborée par le bureau des avocats est en projet	87 : projet de coffre-fort numérique permettant aux jeunes sortant d'ASE de disposer en ligne de l'ensemble de leurs papiers (identité, permis, assurance...).		



# 4. L'INSERTION SOCIALE

## ■ Culture

**L'accès à la culture est insuffisamment pris en compte** dans l'accompagnement des jeunes dans certains départements.

**Le Pass culture**, dispositif de droit commun, permet l'accès libre aux musées, cinéma, festivals, école de musique, natation.

La Gironde investit dans la culture et la vie sociale des jeunes : action témoignage-photos pour des MNA, convention avec l'IDAC pour des activités culturelles en MECS ; ce département soutient un projet qui vise à prévenir les violences dans les jeux vidéo et le cyberharcèlement « **Les promeneurs du net** ».

## ■ Mobilité

- **Principal frein à l'insertion sociale et professionnelle**, notamment en milieu rural
- **Permis de conduire** : incitation pour les jeunes à passer le BSR ou le permis en complément des aides financières
  - L'ADEPAPPE permet de financer le permis de conduire en Dordogne et Gironde
- **Véhicule** : des scooters sont mis à disposition (Creuse, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques)
- Garages associatifs / garages solidaires en Charente et Gironde

Partenariat CD-dispositif de droit commun ou entreprise	Dispositif interne au CD	Partenariat CD-associations	Partenariat CD-autre institution
47 : entreprise sociale "my future" création d'outils numériques pour accès formation et emploi 14-25	33 : conseil des jeunes ASE 8-27 ans	40 : association PLOUCS dans le Nord Landes propose aux jeunes de s'entraider	64 : convention CD-CAF pour financer et accompagner jeunes sur projets loisirs / citoyens
<b>24 : ADEPAPE accompagnement social /aide au permis de conduire</b>	16 : Le Pass culture est délivré en priorité aux jeunes sortant d'ASE	<b>33 : projet social à visée entrepreneuriale TEAME avec ADEPAPE pour 10 jeunes</b>	
64 : convention avec la CAF pour accompagner les jeunes sur leurs projets (loisirs, citoyens, entrepreneuriat)	<b>23 : Mise à disposition de scooters avec possibilité d'achat en fin de prêt</b>	23 : partenariat avec l'UDAF pour la mise en place de parrainages	
	<b>47 : conseil des jeunes</b>	86 : SAMNA 86 (MNA)	
86 : le CAREL accueille les MNA pour l'apprentissage du français.	64 : les jeunes sortant d'ASE ont accès à des ateliers culture proposés dans les maisons départementales des solidarités	<b>17 : SAMSAH GAIA (Fondation Diaconesses de Reully) places fléchées pour des jeunes ASE</b>	

Dispositif ou action faisant l'objet d'une fiche détaillée

## 4 BIS. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### ■ Scolarisation & études

- Nous avons constaté un **manque de soutien concernant l'orientation des jeunes vers des études supérieures**, avec trop souvent une incitation à choisir des filières courtes pour devenir autonomes rapidement.
- Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, des **écoles de la seconde chance** existent dans certains départements, mais elles semblent jusqu'à présent peu mobilisées par l'ASE.
- Dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18, un **partenariat se développe avec les missions locales** afin de repérer les jeunes en décrochage, de leur proposer une formation, et d'alerter le CD s'ils la refusent.

### ■ Formation

- Forte **implication des MNA dans leur insertion professionnelle** et acquisition rapide d'un contrat de travail et d'un logement. Beaucoup entre en apprentissage grâce aux CFA et MFR.
- Très **peu d'information concernant les services civiques**. La gratification faible (580€/mois) n'incite pas les jeunes à choisir cette option.

# L'INSERTION PROFESSIONNELLE

## Les dispositifs d'aide

- Les **missions locales** occupent une place importante avec la mise en place de stages découverte
- Seules 2 missions locales (sur 5 répondants) sont en capacité d'estimer le nombre de jeunes sortants d'ASE qu'elles ont pu accompagner
- Quelques départements mènent une réflexion pour faciliter l'intégration professionnelle des **jeunes de l'ASE avec handicap**. Les axes de travaux sont :
  - Développer la relation entre les entreprises et les jeunes
  - Déstigmatiser le handicap
  - Faciliter l'intégration des jeunes
- EPIDE (non cité par les partenaires sollicités) : dispositif gratuit permettant à des jeunes d'être hébergés en semaine, et de les aider à la fin de leurs parcours pour trouver un travail / une formation.

## Offres d'emploi

- Des initiatives sont repérées pour favoriser l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes sortant de l'ASE.
  - Tapaj : travail simple payé à la journée ou ½ journée qui permet de se mettre en condition d'emploi
  - Des communes (47) proposent des travaux rémunérés le matin et offre de prévention l'après-midi (EX : atelier sexualité)
  - 3 missions locales (47) développent des actions en lien avec les territoires (EX : La Sauvegarde et les Compagnons)
  - Le CD 24 finance 6 postes d'emploi d'été pour les jeunes sortants de l'ASE

**Partenariat CD-dispositif de droit commun ou entreprise**

**Dispositif interne au CD**

**Partenariat CD-associations**

**Partenariat CD-autre institution**

**33 : mission locale Hauts de Garonne accompagne jeunes sur dispositif renforcé (GJ et CEJ)**

19 : dispositif d'aide à l'insertion professionnelle BoostEjeunes pour les 17-30 ans, bientôt pour ASE

47 : projet NEETS (fonds européens) avec association la Sauvegarde pour éviter le décrochage scolaire

16 : partenariat CFA-AFPA-GRETA-CAPEB-FNB-CCI-CCM pour développer formation, apprentissage et emploi JM dont MNA

**40 : dispositif AMINA CD-CIO-ML-EN-CCI pour MNA avec cours intensifs et découverte métiers**

33 : Projet d'accompagnement renforcé de 10 jeunes ASE-MDPH pour orientation prof

**33 : Proximité : insertion durable 10 jeunes avec coach d'entreprise ; convention CD – mission locale contre décrochage scolaire**

40 : les jeunes de l'AEJ sont accompagnés par un conseiller en insertion professionnelle, avec un partenariat entreprises (stages, visites)

86 : Centre Éducatif et de FORMation Départemental (C.E.FOR.D.) remobilise jeunes sur parcours de formation, 30 places pour des jeunes ASE

**23 : maison de l'emploi et de la formation : aide à la mobilité**

**23 : Structure de retour à l'école - Lycée Saint Vaury pour lutter contre le décrochage scolaire.**

**33 : ACRIP : insertion professionnelle des jeunes de l'ASE à la recherche d'un emploi durable**

87 : l'AFPA anime le dispositif Promo 16-18

**19 : mission locale de Brive - action développée auprès des MNA**

17 : plateforme collaborative RESANA réunit les CFA, pôle emploi, et bientôt l'EN et le CIO

**64 : mission locale du Pays Basque invite les jeunes ASE**

**86 : maison familiale rurale CFA de Gençay**

79 : Ecole de la 2ème chance Vienne et Deux-Sèvres

**40 : Interstices coopérative d'entrepreneurs accompagne un restaurant**

## 5. L'ACCÈS À LA SANTÉ

### ■ Accès aux droits

- Dans la plupart des départements, les jeunes de l'ASE ont une couverture de santé, et la CMU se poursuit une fois adulte.
- Partenariats avec la CPAM :
  - Aide pour les jeunes de 17 ans afin de créer un compte AMELI et mobiliser la CMU, ateliers collectifs de sensibilisation à la santé
  - Renouvellement automatique des droits à la sécurité sociale afin d'éviter une rupture de la protection
  - Amélioration de l'accès aux soins pour les jeunes adultes et places réservées pour les bilans de santé des MNA.

### ■ Parcours de soin

- Risque de rupture du parcours de soins lié à l'éloignement des jeunes du médecin
  - **Parcours Santé Protégée (64,87)** : suivi de santé pour chaque jeune protégé avec un bilan de santé – parcours qui ne s'arrête pas aux 18 ans.
  - **Bilan de santé** pour les MNA (test de maladies contagieuses et évaluation de la santé psychique), ainsi qu'une formation à l'éducation sexuelle et à la santé (33)

# L'ACCÈS À LA SANTÉ

## Santé psychique

- Traumatismes et troubles psy fréquents chez les jeunes de l'ASE
- L'offre en pédopsychiatrie et psychiatrie adultes ne répond pas aux besoins et la **transition des soins entre secteur « enfant » et « adulte »** est parfois difficile (rupture de soins avec le passage à l'âge adulte).
- **L'articulation entre le sanitaire et médico-social** reste un problème majeur sur beaucoup de territoires.
- Pour les jeunes en situation de handicap, on observe un travail sur l'élaboration de dossiers individuels (CD et MDPH), Les orientations des CDAPH ne sont pas toujours mises en œuvre (défaut d'offre ou refus des jeunes)
  - Mise en place d'un accompagnement (Creuse, Landes) jusqu'à l'entrée en ESAT ou Foyer.
  - Réflexion en cours (33) où l'on constate un manque de places en ESAT, FAM et MAS.

## Vie affective et sexuelle

- **Mobilisation importante des CPEF**, des Centres de Promotion et de santé sexuelle dans les départements pour des informations concernant :
  - Contraception
  - Consentement
  - Consultations gynécologiques
- On observe de réelles difficultés concernant la prévention chez les jeunes en raison du manque de poste de médecins et d'infirmiers dans l'éducation nationale.
- A noter : les missions locales disposent d'un référent santé.

Partenariat CD-dispositif de droit commun ou entreprise	Dispositif interne au CD	Partenariat CD-associations	Partenariat CD-autre institution
79 : planning familial	40 : cellule MNA offre un dépistage des maladies contagieuses et formation éducation sex / santé	17 : le SAMSAH GAIA 17 réserve 10 places pour des jeunes avec handicap sortant d'ASE, avec 2 professionnels dédiés pour élaborer des solutions d'insertion.	64 et 87 : Parcours santé protégé avec ARS pour améliorer la santé enfants protégés
<b>79 : L'Agora MDA (11 - 25 ans) - Maison de l'adolescence / centre de santé sexuelle</b>	33 : bureau des actions spécifiques pour parcours chaotiques (plusieurs lieux d'accueil) dont jeunes majeurs ;	33 : 3 places financées par CD pour JM avec handicap psychique lourd (Tandem Educadis)	<b>47 : projet de convention avec CPAM pour éviter rupture de droits au sortir du dispositif ASE</b>
	23 : bilan de santé à 17 ans par la cellule jeunes majeurs avec orientation possible pour une prise en charge psychologique ou vers le CSAPA en cas d'addictions.	23 : Partenariat avec le CSAPA pour l'accompagnement des jeunes souffrant d'addictions	24 : groupe de travail sur la question de l'éducation à la sexualité avec l'hôpital de Périgueux
	87 : coordination avec la MDPH pour les jeunes à double vulnérabilité. Invitation de la MDPH aux entretiens de préparation à la majorité		<b>17 : CPAM aide à créer un compte Ameli. Renouvellement automatique des droits pour les jeunes ASE</b>



Dispositif ou action faisant l'objet d'une fiche détaillée

# CONCLUSION

## DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- Les **départements et leurs partenaires sont engagés et actifs** en matière de prévention des sorties sèches. Ils initient ou mobilisent de nombreux dispositifs en faveur des jeunes sortants. L'éventail des réponses possibles s'avère riche. Une **mise en visibilité de ces initiatives** permettrait une amélioration de la qualité de l'accompagnement.
  - L'étude relève toutefois de **nombreuses difficultés**, dont :
    - L'accès à un logement stable pour les jeunes ne disposant pas de ressources
    - Le délai d'obtention du titre de séjour pour les ex. MNA
    - Le soutien à l'orientation scolaire des jeunes principalement orientés vers des filières courtes
    - L'accès à la culture
    - La mobilité, principal frein à l'insertion professionnelle, notamment en milieu rural
    - L'accompagnement des jeunes de l'ASE en situation de handicap
    - L'accès à un accompagnement en pédopsychiatrie puis psychiatrie adultes
-  Les départements ont également pointé les **difficultés organisationnelles** auxquelles ils sont confrontés (manque de moyens, difficultés de recrutement, manque d'assistants familiaux...) ainsi que le **risque d'épuisement des professionnels** de la protection de l'enfance.
-  Une autre difficulté pointée concerne **l'accès à des données fiables** (malgré la mise en place des ODPE) qui affecte le pilotage des actions.

# BONNES PRATIQUES REPÉRÉES AU SEIN DES CD

- Développer les instances représentatives (ex : **conseil des jeunes**) et la **pair aideance** ;
  - **Dédier un travailleur social** ou un service pour faciliter le passage à l'âge adulte
  - Repenser / créer de **nouvelles fonctions / de nouveaux métiers** pour accompagner les jeunes. Exemple : projet de mise en place de coach santé – logement en Corrèze ;
  - S'appuyer sur les futurs **mentors et les parrains** pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;
  - Mettre en place et renseigner un **portail numérique / un livret** favorisant l'accès aux droits avec les adresses utiles dans les 5 axes (droits, logement, emploi, social, santé) ;
  - Proposer des **formations mixtes auprès des jeunes et de leurs référents** (éducateurs de MECS, familles d'accueil) pour les informer et les conseiller sur ces accès aux droits, mais aussi sur les actions de prévention en santé auxquelles ils peuvent accéder) ;
  - Mobiliser les partenaires du droit commun autour de ce public : réunions, forums...
- Un fonctionnement en **dispositif intégré** réunissant les institutions concernées par les politiques de la jeunesse au sein d'une table stratégique et les opérateurs autour d'une table tactique pourrait favoriser la coopération et le passage de relais entre les dispositifs spécialisés et du droit commun.
- La création de **structures expérimentales mixtes** (protection de l'enfance / sanitaire / médicosociale), combinant une prise en charge éducative et soins, favoriserait un accompagnement et une prise en soin adaptés pour les jeunes le nécessitant.

# MIEUX MOBILISER LES PARTENAIRES DU DROIT COMMUN

## - Porter une attention soutenue à la santé mentale des jeunes

- Veiller à une **meilleure articulation entre le sanitaire et médico-social** pour permettre aux enfants puis jeunes adultes de bénéficier de soin adaptés en évitant les ruptures

- **Orienter vers les missions locales**, partenaire précieux de l'accompagnement des jeunes sortants d'ASE qui ont souhaité prendre de la distance avec les accompagnements institutionnels.

- Contractualiser avec **les foyers de jeunes travailleurs** pour disposer de places dédiées et d'un accompagnement social en échange de subventions

- Travailler avec **les CROUS** pour éviter les ruptures d'hébergement au terme des études ;

- Conventionner **avec les Préfectures** pour anticiper la régularisation des MNA à leur majorité ;

- Créer des liens avec les **Ecoles de la Seconde Chance et l'EPIDE** ;

- Renforcer des liens avec les partenaires de **l'Education, de la formation professionnelle (CFA, MFR), et de l'enseignement supérieur** pour ne pas limiter les jeunes aux voies professionnelles ;

- **Conventionner avec les CAF et les CPAM** pour l'accès aux droits et éviter les ruptures de parcours

- **Doter l'ADEPAPE de moyens pérennes** lui permettant notamment de salarier un permanent, afin offrir aux jeunes une référence stable hors ASE qui dispense conseils et appuie à leur insertion.

# LES GRANDS ENJEUX RESSORTANT DE CETTE ÉTUDE NÉCESSITANT DE CHERCHER DE NOUVELLES SOLUTIONS

- Le management et la qualité de vie au travail des équipes et des cadres du secteur ;
- L'articulation entre les champs social / sanitaire et médico-social ;
- La prise en soin des enfants et des jeunes majeurs, notamment psychiatrique ;
- La refondation de l'accompagnement dans une logique de parcours centrée sur le jeune et favorisant les collaborations et coordinations des interventions et des acteurs ;
- L'inégalité des chances fondée sur une inégalité d'accès à une scolarité puis à un emploi de qualité.

# LIVRET PRÉSENTANT DES DISPOSITIFS PERTINENTS

## FACILITER LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Repérage des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes adultes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance en Nouvelle-Aquitaine



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DRETE)

## Les dispositifs

### 01 La préservation du lien social

*L'engagement pour permettre aux jeunes de désigner une personne ressource ou leur permettre de s'appuyer sur un réseau de soutien après leurs 18 ans.*

- Mission Locale de Brive (19)
- ARIA 33, Institut Don Bosco (33)
- La Touline des apprentis d'Auteuil (33)

### 02 L'accès à un logement stable

*L'engagement pour permettre aux jeunes d'accéder à un logement à l'atteinte de leur majorité.*

- Dispositif d'accompagnement au 1er logement (17)
- Logement solidaire avec l'ADEPAPE (47)
- APPART + pour jeunes en situation de handicap (47)
- CCAS Mairie de Limoges (87)
- Service intégré de l'accueil & de l'orientation (40)
- Foyer Jeunes Travailleurs (64)

### 03 L'accès aux droits et à des ressources financières

*L'engagement pour mobiliser toutes les solutions de droit commun existantes et assurer un accompagnement.*

- Automoney, un jeu pour apprendre à gérer son budget (16)
- Unité d'accompagnement à l'autonomie (47)
- Service d'accueil personnalisé en milieu naturel (17)
- Accompagnement attentionné des jeunes avant leur 18ème année (17)
- Conseil des jeunes (47)

Dispositifs de droits communs

# LIVRET PRÉSENTANT DES DISPOSITIFS PERTINENTS

La préservation d'un lien social et d'un point de référence pour chaque jeune



## DISPOSITIF DE DROIT COMMUN

Arrondissement de Brive



### MISSION LOCALE DE BRIVE

#### QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

L'action principale est l'accompagnement global des jeunes entre 16 et 25 ans

#### QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

- Mineurs ;
- Mineurs non accompagnés.

#### COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

80.

#### QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

- Un accord avec une banque pour les Mineurs Non Accompagnés ;
- Un échange trimestriel avec l'ensemble des structures ayant des jeunes confiés à l'ASE afin de permettre de garder en tête les axes de travail de chacun.

#### POURQUOI ET COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Les MNA ont des besoins spécifiques.

Une inégalité subsiste : le non accès à un compte bancaire pour les MNA freine l'accès à leur droits.

 CONTACT  
Mme BRASSEUR - Directrice



L'accès à un logement stable

## APPART +, POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet porté par ALGEEI

Lot-et-Garonne



#### LE PROJET :

Ce projet est une réponse à un appel à projet de l'ARS fait en 2015, pour l'accompagnement des jeunes en situation d'Amendement Creton dans les IME. Cette action vise à favoriser le passage ou le maintien de la personne à son domicile, ainsi qu'un apprentissage à l'autonomie, dans une finalité d'inclusion sociale. Le jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé en réponse à son projet de vie, ses besoins et potentialités. Le dispositif APPART+ accompagnera en totalité 20 personnes fin 2022 (12 en habitat diffus à Agen et 8 en habitat partagé à Laroque Timbaud). Nous avons une autorisation pour 3 ans à titre expérimental avec poursuite du projet prenant en compte la Réponse Accompagnée Pour Tous et ainsi des jeunes majeurs en situation de handicap "sans solution", en habitat diffus.

#### QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Penser une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne, son « chez soi » lui permettant de combiner une vie autonome, une sécurisation de l'environnement et l'exercice d'une citoyenneté. Le dispositif a pour objectif de construire un parcours en s'appuyant sur des axes prioritaires :

- La vie en appartement pour renforcer les apprentissages de la vie quotidienne ;
- Le développement de l'autonomie sociale : exercer son statut de citoyen ;
- Les mises en situation de formations professionnelles et d'activités professionnelles par la diversification du partenariat (SRFPH, AGEFIPH, OETH, CFA, ESAT, EA et entreprises privées...);
- L'accompagnement de la personne vers des instances de santé et ou spécifiques.

Cette action vise à favoriser un passage ou le maintien de la personne à son domicile, ainsi qu'un apprentissage à l'autonomie, dans une finalité d'inclusion sociale.

#### A QUI EST DESTINÉE CETTE ACTION ?

Les jeunes accueillis ont des parcours différents. Ils peuvent sortir de l'ASE ou du secteur social ou médico-social :

- Des jeunes adultes en situation d'amendement Creton ou situations complexes.
- Des jeunes adultes TSA.

 CONTACT  
Sandrine CLEMENT - Directrice

En partenariat avec 

# LIVRET PRÉSENTANT DES DISPOSITIFS PERTINENTS

L'accès aux droits et à des ressources financières

**AUTOMONEY, UN JEU POUR APPRENDRE À GÉRER SON BUDGET !**  
Projet porté par le Service jeunes majeurs de la Charente



## LE PROJET :

Dans le cadre d'une action collective d'informations aux droits des jeunes en 2017, 3 séances différentes ont été créées :

- Informations ;
- Jeu de plateau (le jeu est autonome, et peut être utilisé hors de l'action collective notamment en MECS, en IME, au sein de la maison des ados, etc...);
- En fonction du groupe, on refait un point sur la gestion du budget et on approfondit les thèmes abordés lors de la 1ère séance (ex : permis, logement, dossier, droit des étrangers...).

Ce dispositif est à destination des jeunes majeurs à partir de 17 ans, confiés à l'ASE, dont les Mineurs Non Accompagnés. Le jeu s'adresse à tous et notamment aux jeunes du droit commun.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif principal est de transmettre de façon pédagogique et ludique les informations de droit commun et expérimenter la gestion d'un budget en situation réelle.

## EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car les jeunes sont mis en situation de gestion d'un budget.

## QUEL EST LE PRINCIPE DU JEU ?

Chaque participant a un rôle, avec un budget précis. Tout le monde démarre le jeu avec un reste à vivre identique.

Ce rôle correspond à une situation réelle.

Exemple 1 : un jeune en situation d'apprentissage en appartement. Il a un salaire, il paye l'ensemble de ses charges fixes en début de mois.

Exemple 2 : un jeune en famille d'accueil qui serait en bac pro, avec une allocation jeunes majeurs.

## COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

Groupes de 12 : 100 jeunes environ.



CONTACT

Stéphanie PIGEAL - Responsable jeunes majeurs

L'accès à la santé

**COORDINATION DU PARCOURS DE SANTÉ AVEC LE DAC 87**  
Projet porté par le Dispositif d'Appui à la Coordination (Association Territoire Autonomie)



## LE PROJET :

Le Dispositif d'Appui à la Coordination 87 coordonne et sécurise les parcours de santé complexes.

En lien avec le Conseil Départemental Haute Vienne et l'ARS, il porte l'expérimentation "Santé Protégée" ayant pour objectif d'améliorer la santé globale des enfants relevant de la protection de l'enfance en facilitant leur accès aux soins, le suivi et la coordination de leur parcours de santé.

Le DAC identifie à la majorité de l'enfant si ce dernier relève d'une coordination de son parcours de santé et poursuit son accompagnement.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Améliorer la santé globale de ce public sans critère d'âge et en facilitant son accès aux soins, son suivi et la coordination de son parcours de santé

## A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

De façon globale, le DAC accompagne toute personne ayant un parcours de santé complexe, sans critère d'âge ou de pathologie.

## EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car elle permet d'assurer la continuité du parcours de santé du jeune majeur grâce à une évaluation multidimensionnelle de la situation, à la recherche des professionnels et de services adaptés, au lien entre soins de ville et hôpital, et à l'orientation vers des actions de prévention.

## QUELS SONT LES BÉNÉFICES ATTENDUS POUR LE JEUNE ?

- Accès aux droits ;
- Santé.

Le DAC assure la coordination du parcours de santé et oriente le patient vers les interlocuteurs sociaux et médico-sociaux dans le cadre de l'évaluation globale et selon les besoins.

## COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

10 jeunes (à ce jour, peu de sortie des jeunes du dispositif santé protégée.)



CONTACT

Violaine VEYRRAS - Directrice

En partenariat avec





# ADEPAPE 33

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de Gironde

Présentation Partenaires

# L'ADEPAPE la pair aideance au coeur de l'insertion

L'ADEPAPE est une association loi de 1901 inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise sa mission :

« **participe à l'effort d'insertion sociale** de l'ensemble des personnes admises, ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ». **ART. 224.11 CASF**

L'ADEPAPE est **une association de pair Aideance** : elle est gérée par des anciens enfants placés et travaille autour de trois thèmes : l'**ENTRAIDE**, l'**AIDE** et le **PLAIDOYER**.

Développant la dimension de **raccrochage par les pairs**, l'association se présente comme un socle sécurisant qui sert de **carrefour à l'insertion**.





# Notre histoire

L'ADEPAP de Gironde a été créée en 1951, au sortir de la seconde guerre mondiale par des personnes orphelines, les futures pupilles de l'État.

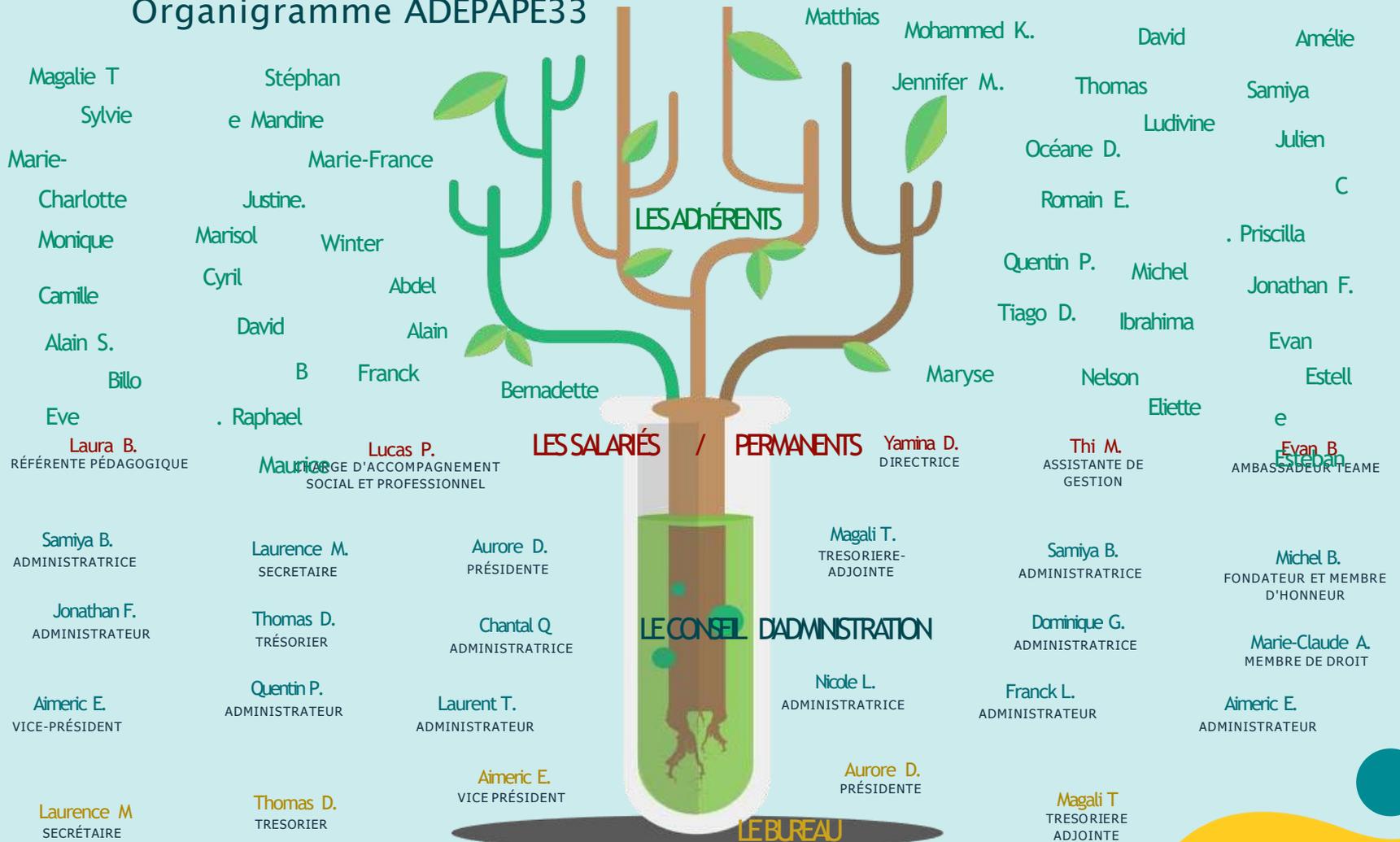
Accueillie dans les orphelinats, l'association a à cœur, par les pairs, de soutenir et défendre les droits fondamentaux des enfants.

En 1961, l'ADEPAP obtient la fin de l'inscription « AP » (Assistance Publique) sur les cartes de ces enfants placés.

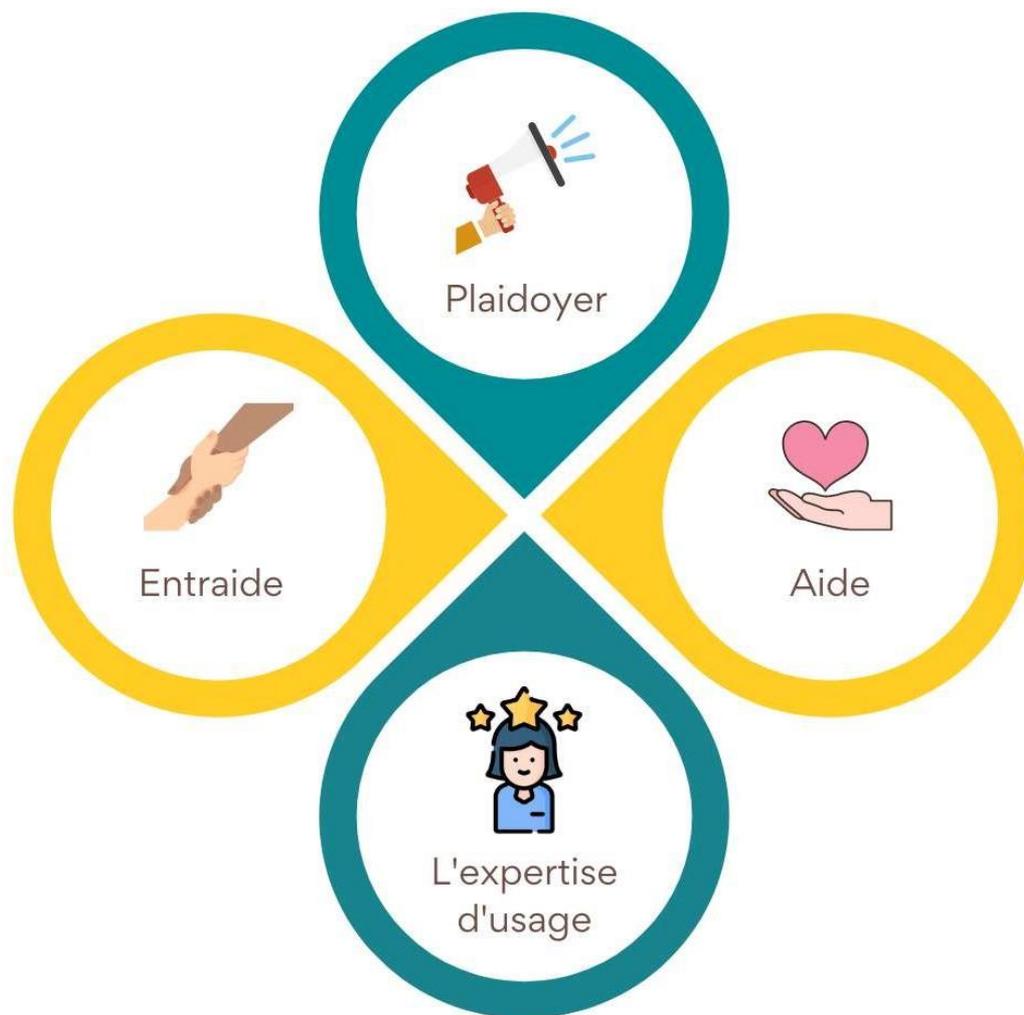
Depuis le début années 2000, l'association soutient l'ensemble des personnes issues de l'A.S.E, et fait face aux conditions d'insertion instables et précaires des jeunes.



# Organigramme ADEPAPE33



## Nos activités





# Mettre en oeuvre : l'entraide et le plaidoyer

## 1. Déployer la Pair-aidance

### Un lieu ressource

- Un lieu neutre d'écoute individuelle
- Un espace de médiation avec le droit commun
- Des « coups de pouce » matériels ponctuels et bourse à projets

### Le réseau d'entraide

- Développer des compétences directement valorisables
- Mettre en commun ses difficultés et réfléchir ensemble aux solutions à apporter
- Développer les liens ressources et du réseau professionnel

## 2. Contribuer à l'évolution des politiques sociales de la protection de l'enfance

- Force de proposition dans le cadre de proposition de lois
- Met à disposition auprès des professionnels son expertise
- Contribution au schéma départemental
- Aide à l'applicabilité des lois
- Participe aux études en sciences sociales



# l'adepape

CONCRETEMENT

Ateliers " A tous les coups je gagne "

Ateliers " Mozart a le Swagg "

Exprime tes talents



Pair'iple

Pieds dans le plat

Pieds sous la table

Rendez-vous individuel

Permanence juridique

Programme Teame



# L'ADEPAPE en chiffres -2023



25 débats - repas



+21 partenaires



5 Sessions Teame  
18 jeunes de 16 à 25 ans accompagnés



15 coaching pro



500 cafés et autant  
de sourires



125 bénévoles de 20 à 92 ans et  
autant de rencontres



122 nuitées en  
auberge et hôtel



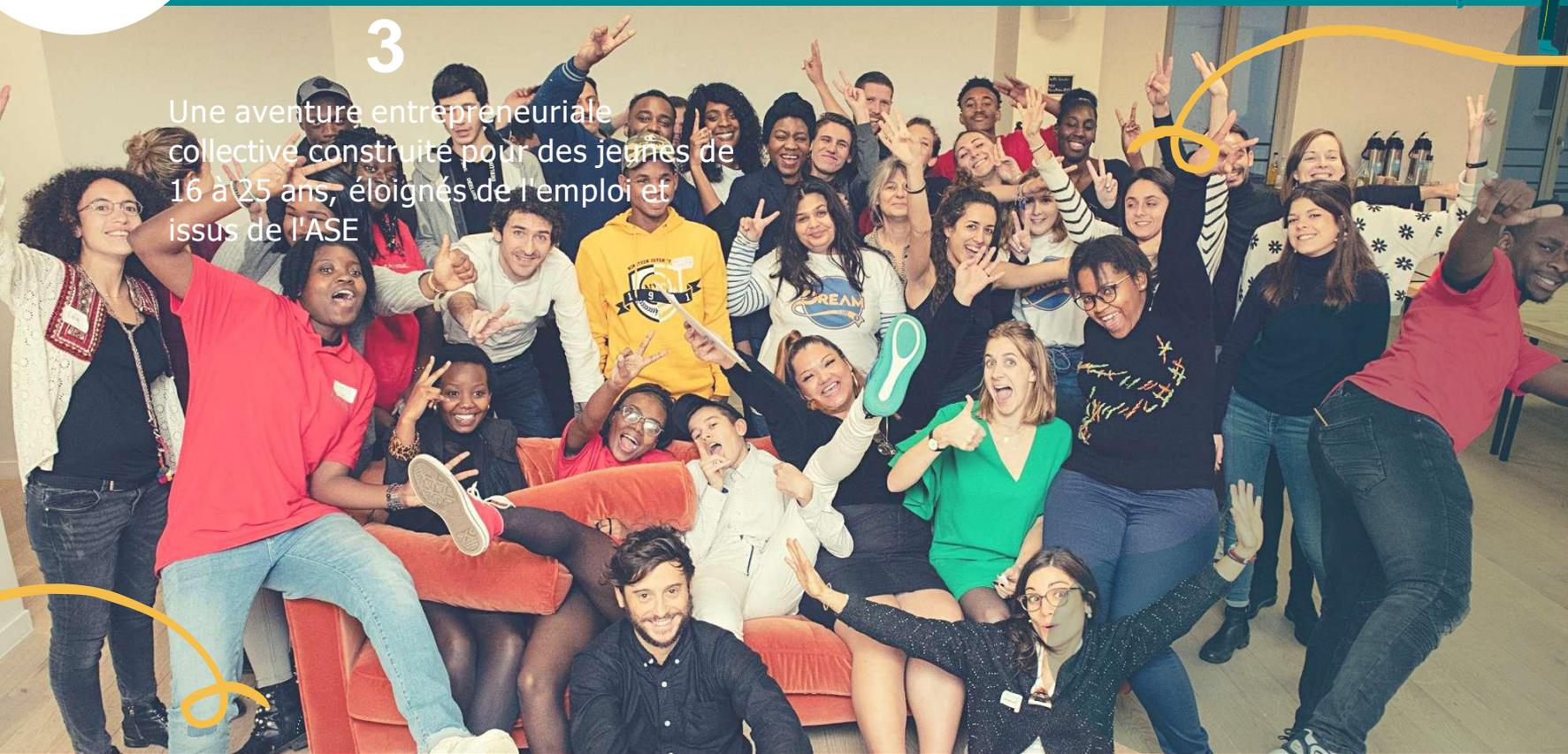
68 coups de pouces et  
bourses à projets



# Teame - ADEPAPE3

3

Une aventure entrepreneuriale collective construite pour des jeunes de 16 à 25 ans, éloignés de l'emploi et issus de l'ASE





# C'est quoi Teame ?

12

jeunes

qui ont entre **16 ans et 25 ans**,  
créent une **entreprise**  
**éphémère** autour d'un projet  
entrepreneuriale.

**Ils sont issus ou non de l'ASE.**  
Chaque jeune est déscolarisé et  
sans emploi.

1

Projet Collectif et individuel

Créer un **projet de type entrepreneurial**  
pour renforcer le pouvoir d'agir  
Développer son **projet d'insertion socio-  
professionnel individuel**



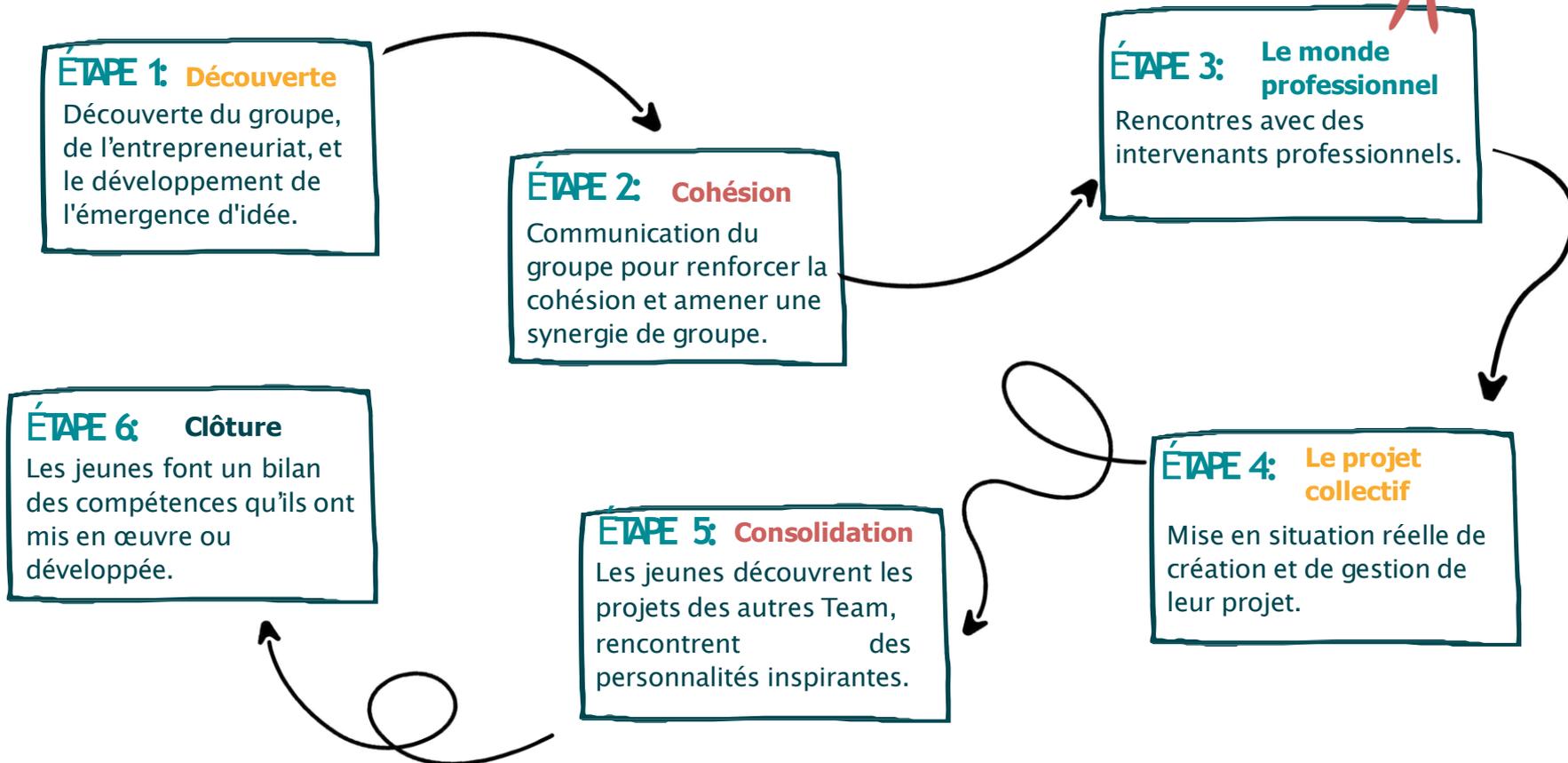
10

semaines

**Dépasser les difficultés ensemble**  
S'inspirer au contact de professionnels  
**Réaliser des missions et des projets  
concrets**



# Les 6 étapes de l'expérience collective et entrepreneuriale





## Le jeu et l'action

Être mis en **situation réelle** ("serious game")

**Valoriser** par le jeu de rôle: tous patrons

**Révéler** son potentiel sur le terrain.

**Dépasser les difficultés** ensemble



## L'immersion

Vivre une **expérience positive** de l'entreprise

**S'inspirer** au contact de professionnels

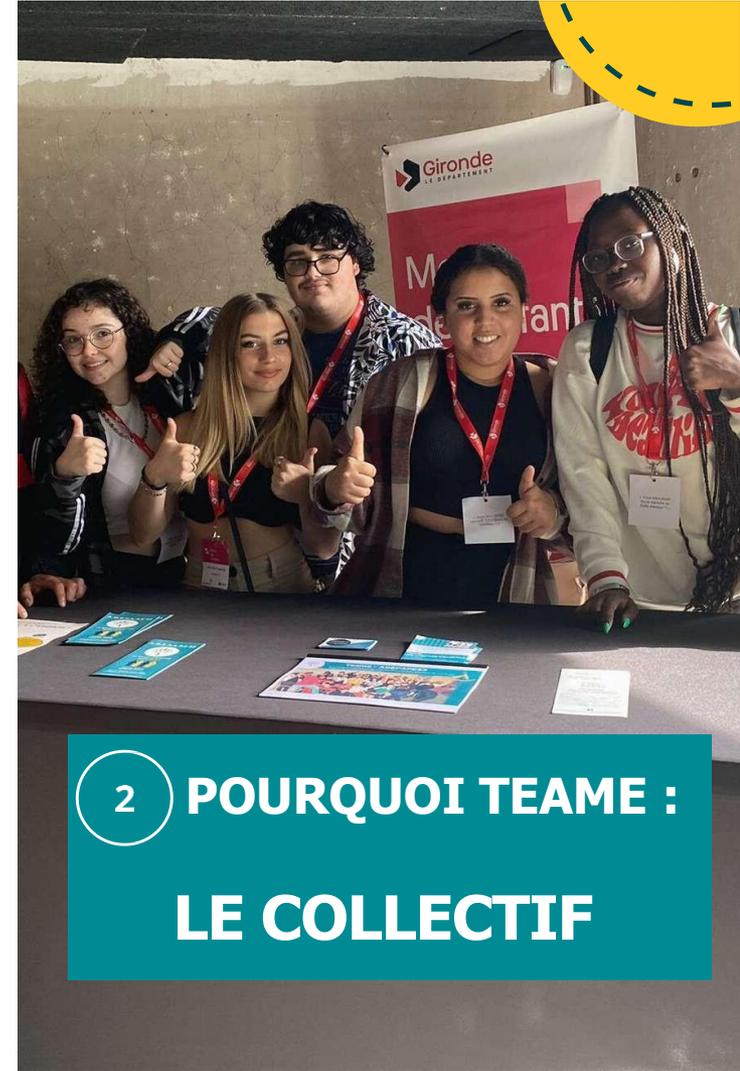


## L'autonomie

Responsabilisé par **l'esprit d'équipe**

**Inverser les rôles**: les jeunes décident

**Être moteur et acteur** de son projet professionnel



2

**POURQUOI TEAME :**

**LE COLLECTIF**

# Teame - Les avantages



**Rémunération** ASP possible

Ordinateur utilisé  
**puis offert**  
au terme de la session



8-10 **entreprises**  
rencontrées



Au moins 1 **entretien métier**



CV et Lettre de  
motivation à jour



# L'équipe Teame ?



Laura BLANC  
Référente pédagogique

Anime les ateliers  
pédagogiques et le  
projet collectif



Lucas POLSKI  
Chargé d'accompagnement  
social et professionnel

Anime des ateliers et co-  
accompagne chaque jeune  
participant



Evan BANY  
Ambassadrice Teame

Accompagne  
l'équipe Teame



Yamina DJANTI  
Directrice

Coordonne les projets  
Accompagne les équipes



# Nous rencontrer

## Futurs bénévoles

Tous les **samedis à 14h00** sur inscription

Par e-mail : [benevoles@adepape33.org](mailto:benevoles@adepape33.org)

Par téléphone au 07 71 92 54 71

## Partenaire

En fonction de vos disponibilités

Par e-mail : [entraide@adepape33.org](mailto:entraide@adepape33.org)

Par téléphone au 07 56 21 29 29

L'association est située au 6 rue Cazalis - Tram C "Camille Godard"

# Merci





# ARML NA Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine

## Représentation et animation des 43 structures présentes en NA



# Les instances associatives

Président de l'ARML NA : Thierry MARTY

Président de la ML du Libournais

Vice-Présidente  
ARML NA

Samia RIFFAUD

Présidente de la ML de

Vice-Président  
ARML NA Pascal  
GILLARD

Président de la ML de la

Trésorier ARML NA  
Luc SONILHAC

## Le conseil d'administration

**4 Collèges** : Les 43 Présidents des missions locales de Nouvelle aquitaine, Les 43 Directions des Missions Locales de nouvelle Aquitaine, Les financeurs et Les partenaires

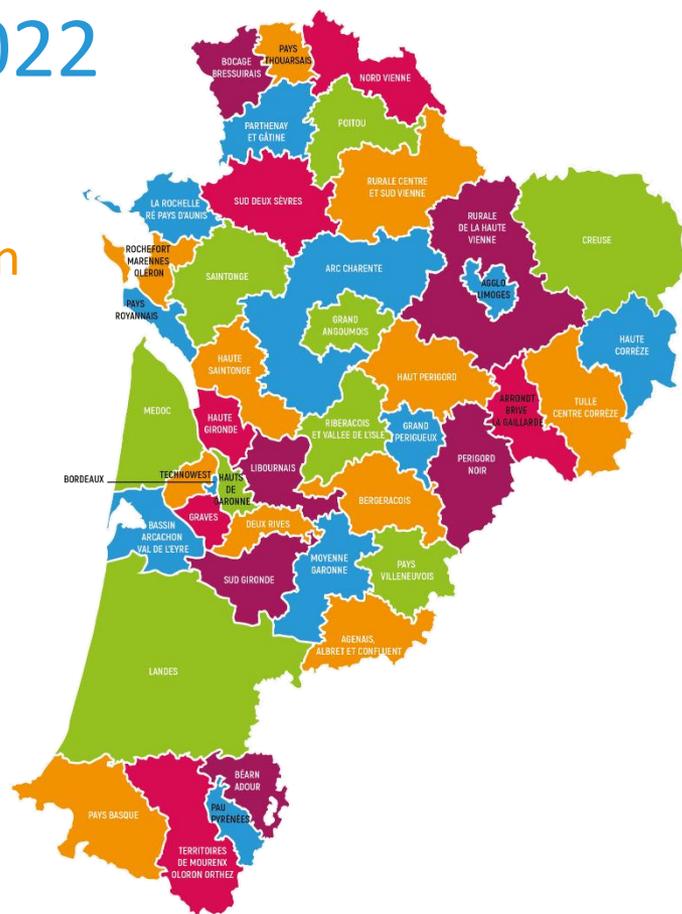
# Le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine en 2022

**91 194** jeunes accompagnés par an

**43 Missions Locales**

**624 Lieux d'accueils**  
répartis sur le territoire

**1 439 professionnels**  
au service des jeunes et des entreprises



# L'offre de service socle de l'ARML

## REPRÉSENTER

- **Techniquement et politiquement l'ensemble des 43 Missions Locales** auprès des partenaires régionaux et nationaux (Etat – Région – Education Nationale – Pôle Emploi – ASP – têtes de réseaux associatives...)

## ANIMER

- Les **instances régionales de gouvernance**
- Les **dispositifs de parcours des jeunes** (CPO Etat et Accord Cadre Région)
  - **Orientation des jeunes (CEP)** : accès à la formation et à l'emploi
  - Animation régionale du **GT#8**, « chantier » institutionnel national relatif à l'**Obligation de formation des 16-18 ans**
  - **Accès à l'emploi et à l'alternance**
  - Animation des réseaux de **parrainage des jeunes**
  - **Mission Médiation Santé** : accompagner vers la création et le process d'évaluation locale et partenariales des POINTS SANTE en Mission Locale
  - **Accès aux droits et à la culture**

## MUTUALISER

- Le **Plan annuel de Développement des Compétences** de 1300 salarié.e.s
- L'**Assistance Technique Régionale iMilo**
- Les **ressources thématiques régionales** via un espace **extraNet** référencé et actualisé
- Une **plateforme de WebAteliers thématiques** dédiée à l'ensemble des professionnels et facilitant la transmission, le partage et l'échange de pratiques.
- Les campagnes de **communication régionale**



ARML NOUVELLE AQUITAINE

## FACILITER

- Les **échanges et négociations** avec les partenaires régionaux
- La **fluidité et la stabilité de l'information** intra et inter-réseaux des Missions Locales
- La **prise en compte de l'actualité** via une veille régionale
- L'**accès coordonné aux Appels à Projets régionaux et nationaux** via une veille régionale

## VALORISER

- Les **actions conduites localement** par les Missions Locales : 43 « laboratoires d'innovation » au service des jeunes et du territoire
- Des **publications régionales** servant un observatoire probant de la Jeunesse & des Territoires



# Activité des Missions Locales auprès des jeunes et des entreprises en 2022

32 835 jeunes en emploi



91 194 jeunes en entretien



57 358 jeunes en parcours  
PACEA



12 000 jeunes en formation



35 099 jeunes accueillis pour la  
première fois



Passez en mode  
*avenir!*

**Mission Locale :**  
une seule adresse pour  
tous vos projets.



## L'accompagnement global des Missions Locales

### Offre de service pour tous les jeunes



**LOGEMENT :** pour penser à l'emploi, il faut aussi avoir un toit, les Missions Locales vous fournissent conseils et aides essentiels pour vous loger. Vous connaîtrez toutes les possibilités qui existent.



**SANTÉ :** priorité des priorités, votre santé mérite aussi d'être accompagnée. Accès aux soins, accompagnement des personnes en situation de handicap, situation vis-à-vis de votre sécurité sociale, aide pour obtenir la CMU (Couverture maladie universelle), bilan de santé...



**MOBILITÉ :** se déplacer est essentiel, pour travailler comme pour se former. Les Missions Locales vous informent sur les transports locaux et vous accompagnent pour l'obtention du permis B ou vous former à la conduite accompagnée. Vous pourrez aussi vous renseigner pour partir à l'étranger (stages, missions de volontariat...).



**COUP DE POUCE FINANCIER :** aide d'urgence ou besoin pour un projet spécifique : venez faire le point. La Mission Locale aura sans doute une solution pour vous.



**JUSTICE :** chacun peut se trouver en difficulté avec la Justice. Un conseiller vous aidera à comprendre vos droits et vos devoirs, à décrypter, puis à régulariser votre situation au plus vite.



**ENVIE DE VOUS ENGAGER ?** Envie de vous rendre utile, de vous engager pour une mission d'intérêt général ? Le bénévolat, l'engagement citoyen ou encore le Service Civique sont peut-être faits pour vous !